Image not found or type unknown

Retrait de l'autorité parentale conjointe

Par **vernede elodie**, le **06/08/2010** à **14:37**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si je peux faire une demande de retrait de l'autorité parentale conjointe sans passer par mon avocat.Je vous passe les détail d'un divorce difficile,mes filles agées de15 et 11 ans n'ont plus aucune nouvelle de leur père depuis plus de 2ans,il ne paye pas la pension alimentaire malgré une plainte,une médiation pénale et une demande auprès du Procureur de la République d'intervention auprès du trésor public(pas de nouvelles de ce courrier).Je ne peux obtenir l'aide de la caf étant à nouveau en couple.Le droit de visite et d'hebergement a été suspendu par la Jaf(avec l'accord du pere)car depuis que j'ai obtenu la garde definitive il n'est plus jamais venu.Mes filles souhaiterais meme porter mon nom de jeune fille et plus celui de leur père(d'autant plus qu'il a une consonnance étrangère).Quelle démarches dois-entreprendre?Pouvons nous faire un changement de nom légal? Je ne sais meme pas si mon ex mari est toujours en France.Merci de votre réponse.Cordialement.E.Vernede

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés